



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	18
Représentée :	1
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 087-218710705-20260321-DL_2026_16-DE

2026/16

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le-vingt-un mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salles des Fêtes sous la Présidence de Pierre Quette, doyen d'âge. Date de la convocation : : 17 mars deux mil vingt-six.

Présents : Bila Laurent, Chaumont Marie-Claude, Ruaud Jean-Luc, Giannoni Virginie, Auzemery Laurent, Boulesteix Myriam, Pagnou Pascal, Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Gaspard Céline, Détienne Aurélien, Mazin Clément, Malric Claire, Moulaine Charles, Piralla Sandra, Quette Pierre, Reauly Paola, Tronche Imanol

Absente excusée : Lecointre Marie-France donne procuration à Chaumont Marie-Claude

Secrétaire de séance : Giannoni Virginie

Objet : Élection du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Pierre Quette, doyen d'âge pour procéder à l'élection du Maire.

Deux assesseurs sont désignés pour compléter le Bureau, à savoir : Madame Marie-Claude Chaumont et Monsieur Jean-Luc Ruaud.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidature(s), il est procédé au vote.

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sous enveloppe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 19

- majorité absolue : 10

A obtenu :

Monsieur Laurent Bila : 19 (dix-neuf) voix.

Monsieur Laurent Bila ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Virginie Giannoni.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.